

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 6

Artikel: Assemblée générale de la Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP) : les 14 et 15 mai

Autor: Rappaz, Janine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Page internationale

MLF BRITANNIQUE

1300 femmes de Grande-Bretagne viennent de se réunir pendant deux jours à Newcastle pour la Conférence annuelle du MLF britannique.

Il est toujours intéressant de voir des femmes se rassembler en si grand nombre : ce forum a fait figure de retrouvailles. Discussions, explications, remises en question, pendant ces deux jours elles ont tenté de faire le point et de savoir où en était le mouvement.

Les réunions du MLF ne sont plus ce qu'elles étaient il y a cinq ou six ans. Les femmes commencent à s'organiser sérieusement. Cela ne veut surtout pas dire qu'elles soient tombées dans le piège de la hiérarchie : pas de leader, des porte-paroles pour chaque groupe tout au plus. Un emploi du temps suivi à la lettre, deux crèches fonctionnant 24 heures sur 24 et permettant à toutes les mères de famille d'assister aux différentes activités l'esprit libre. A noter à ce propos que les crèches en question étaient tenues par des hommes de bonne volonté. Ce détail à son importance quand on sait le clivage qui a toujours existé à l'intérieur du mouvement.

Autrefois les réunions échouaient bien souvent à cause des frictions entre homosexuelles et non-homosexuelles, pas tant à cause des différences sur le plan sexuel qu'à cause des idéologies complètement opposées : la discussion revenant toujours au même point : faut-il ou non accepter les hommes. Quelque soit

l'ordre du jour, manifestation féministe, formation de syndicat, acceptation de la presse masculine aux divers événements féministes, les femmes n'arrivaient jamais à se mettre d'accord. Pour les homosexuelles, pas question de discuter avec l'ennemi, à savoir l'homme. Au mieux leur politique est celle de non-ingérence, de toute façon aucun compromis n'est possible à leur avis.

Les autres femmes, les non-homosexuelles, sont dans la majorité pour un rapprochement.

Cette fois-ci, à Newcastle, il semble que les deux camps aient laissé tomber leur cheval de bataille, mis en veilleuse leurs antagonismes pour mieux se réunir et réfléchir à des problèmes urgents concernant les femmes de Grande-Bretagne. Et tout d'abord la loi sur l'avortement. Il peut paraître étonnant que les Anglaises aient encore à se battre à ce sujet quand on sait le nombre de Françaises, Italiennes et autres Européennes qui traversent la Manche chaque année pour subir une interruption de grossesse. On pourrait croire que, au moins en Grande-Bretagne, les lois soient très libérales à ce sujet. Et elles le sont en effet. Mais, et c'est là l'important, elles sont gravement menacées. Un député, M. White, veut faire passer un amendement très respectueux à la loi. Une commission parlementaire a été formée pour réétudier la loi et si les femmes ne sont pas vigilantes, il se pourrait bien qu'elles perdent des libertés durablement acquises.

Le second grand problème abordé fut celui des refuges pour femmes battues. Les Anglaises peuvent, encore sur ce point, passer pour des privilégiées : il existe 33 refuges pour femmes battues en Grande-Bretagne. La France n'en a pas un seul. Pourtant, là encore les Britanniques ont beaucoup à faire : aucune loi ne protège une femme battue. Si un homme bat son chien, il sera condamné par un tribunal, il lui sera interdit de posséder un animal pendant trois ans. Si une femme est battue par son mari... elle n'a même pas la possibilité de le quitter. C'est le seul cas au monde où l'on renvoie la victime vivre avec son bourreau.

Pour résumer, le MLF britannique a établi une liste de six domaines prioritaires : crèches ouvertes 24 heures sur 24 ; avortement libre et contraception gratuite ; égalité des chances dans l'enseignement ; égalité des salaires ; indépendance légale et juridique ; fin des pratiques discriminatoires en ce qui concerne les savoirs sexuels. Il est intéressant de savoir qu'il est interdit à des homosexuelles d'organiser des réunions. Certaines de celles présentes à Newcastle étaient en fait en liberté surveillée.

On pourrait croire qu'après des siècles d'oppression, les femmes ont appris la tolérance, la non-violence ; qu'après des siècles d'isolement elles connaissent l'importance du dialogue. La conférence de Newcastle montre qu'en fait rien n'est acquis et que les femmes commencent tout juste à tirer les leçons du passé.

Marie-Pierre Carretier.

les moyennes suivantes par jour ouvrable :

	entretien	repas	enfants
Belgique	2,2	2,0	1,4
Canada	3,5	2,0	2,0
France	4,1	1,7	1,5
Japon		5,8	2,1
Etats-Unis	3,1	1,6	1,4

Valeur : En Allemagne, on a calculé que si le travail des ménages était rétribué au salaire moyen de base des ouvrières, on arriverait à un total de 166 milliards de marks, soit plus de la moitié de tous les salaires versés aux ouvriers et employés du pays. Au Canada, en 1971 déjà, on a estimé, sur une base très prudente, que le travail des ménages représentait le 11 % du PNB, soit plus de 10 milliards de dollars. Une enquête faite par l'Université de Columbia aux Etats-Unis a analysé les salaires payés dans les restaurants, blanchisseries, etc., sur cette base, elle a évalué, pour une famille de 4 personnes, à 5600\$ par an la contribution de la femme aux travaux domestiques, 1300 celle du mari et 700 celle de chacun des enfants entre 12 et 17 ans ; dans le cas d'une famille avec 4 enfants dont un bébé, on arrive à 8400 \$ pour la femme et 1700 pour le mari. Une autre enquête, faite en 1972 aux Etats-Unis, a tenté de comparer, groupe d'âge par groupe d'âge, le gain moyen des femmes occupées à plein temps avec le gain correspondant sur le marché du travail aux activités domestiques ; on arrive ainsi par exemple aux valeurs suivantes :

	travaux domestiques	activité profess.
15-19 ans	\$ 5.389	4.194
24-29	6.417	7.495
40-44	5.908	7.341
60-64	2.942	7.052
65-69	2.250	5.456

d'après Housewives and the Economy (publié par Alliance UCF, Genève).

Sports

Le 24 avril, à quelques heures de distance, deux records mondiaux de lancer du disque sont atteints : par une athlète russe, Faina Melnik, avec 70,50 m. et par l'Américain Mac Wilkins avec 69,18 m. Huit jours plus tard, Mac Wilkins atteignait 70,86 m. Faina Melnik la rattrapera-t-elle ?

Perle Bugnion-Secretan.

Association Joséphine Butler

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

On oublie souvent que les premières féministes anglosaxonnes (au XIXe siècle) ont lutté pour l'abolition de l'esclavage, de la prostitution, de l'alcoolisme et qu'elles se sont mises à réclamer le droit de vote et d'éligibilité, parce qu'elles avaient le sentiment que leur lutte serait plus efficace si elles pouvaient intervenir politiquement.

C'est en 1879 que fut fondée en Suisse, l'association du SOU POUR LE RELEVEMENT MORAL, qui devint bientôt le SOU JOSEPHINE BUTLER : chaque membre s'engageait à verser un sou par semaine. L'association a changé de nom, il y a quelques années : elle est devenue l'ASSOCIATION JOSEPHINE BUTLER ; un sou, on s'en doute, ne suffit plus à mener une action de bienfaisance efficace.

Réunion vivante au centre paroissial de Saint-Jacques : après la partie administrative, un sympathique dîner fut servi par des paroissiennes et l'après-midi fut consacré à l'exposé très intéressant de M. Alain Girardet, responsable de Point Fixe.

Point Fixe, qui dépend du Centre social protestant, est l'une des œuvres soutenues par la branche vaudoise de l'Association Joséphine Butler. C'est un centre d'accueil, d'écoute, qui essaie d'aider une catégorie de la population que M. Girardet se

défend de définir avec trop de précision, afin que les clients éventuels ne se sentent pas des l'abord « classés » : des marginaux, prostitué(e)s, homosexuel(le)s...

Point Fixe : un téléphone, un bureau et une présence, c'est tout. M. Girardet a choisi l'attitude passive, l'approche lente de ces milieux. Il s'est fait connaître, bien sûr, mais il ne cherche pas à s'imposer (comme certains bureaux sociaux officiels qui vous donnent des rendez-vous impératifs). Son aide est plus psychologique que matérielle ; les personnes qui viennent vers lui ont souvent des problèmes financiers, mais le secours en argent est difficile, l'attitude de ces marginaux envers l'argent étant très ambivalente. (Il y a toujours des dettes, c'est presque un alibi inconscient : puisque j'ai des dettes, je dois continuer à me prostituer...). La réinsertion professionnelle n'est pas impérative : il faut avant tout une longue remise en confiance.

Ailleurs ? A Genève : l'Association Joséphine Butler aide « SOS Femme », le service de Sœur Jeanne, service qui n'est pas centré uniquement sur la lutte contre la prostitution, mais accueille alcooliques et drogués. En Suisse allemande, ce genre de centres d'accueil est plus rare : on connaît la Mitternachtsmission de Berne, tandis que Zurich n'a rien.

Simone Chapuis.

Assemblée générale de la Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP)

les 14 et 15 mai

En organisant son A.G. à Altorf, la FSFP espérait rencontrer les protestants minoritaires de la Suisse centrale, cette partie de l'Eglise que l'on nomme en langage ecclésiastique « la diaspora ». Ce fut plus que cela : nous y fûmes accueillies, reçues, et nous avons pu rencontrer les familles d'Altorf et d'Erzfeld.

Assemblée générale sans histoire, présidée par Mme V. Tücher, avec l'élection au comité suisse de Mme Pierrette Ryf de Neuchâtel en remplacement de Mme Claudine Gander et de Mme Gertrud Lieb de Gränichen ; l'admission d'une section de la Frauenhilfe de Saint-Gall. Dans les nouvelles on peut relever le stand de la FSFP à la foire de Bâle tenu par les « Bananenfrau » de Bâle et de Frauenfeld qui distribuèrent gratuitement des bananes et dépliant pour attirer l'attention du public sur les problèmes de la production à la consommation.

Le samedi matin, après avoir discuté en petits groupes sur des cas concrets touchant l'avortement, l'objection de conscience, etc., nous avons entendu un exposé de M. Christian Zanger, intitulé : « D'où viennent nos prises de positions ? ».

Dans la discussion qui suivit, on releva l'importance des trois « missions » prophétiques, proposées par l'orateur pour les chrétiens d'aujourd'hui : mission prophétique (critique), de réconciliation, et de libération. L'une des questions soulevées, qui nous interroge toutes et sur laquelle nous nous sommes séparées fut celle-ci : comment prendre des décisions ou des positions « prophétiques » sans se sentir aussitôt exclu de l'Eglise-institution ou être taxé hâtivement de gauchisme, comment vivre sa foi dans une Eglise assez large pour sentir son appartenance à une communauté agrandie, souvent insaisissable ?

Janine Rappaz.

Tour d'horizon

Egalité de salaires

La Cour de justice des Communautés européennes a rendu en avril un arrêt important dans la cause Defrenne contre Sabena.

Hôtesse de l'air à Sabena depuis 1961, Mlle Defrenne a été licenciée en 1968, le jour de ses 40 ans, la Sabena n'employant pas au-delà de cet âge des femmes en vol, contrairement à ce qui est le cas pour les stewards. Estimant qu'il y avait discrimination, les stewards et les hôtesses de l'air effectuaient le même service, et qu'elle subissait un dommage quant à son salaire et à ses droits de retraite, Mlle Defrenne a ouvert une action devant le tribunal du travail à Bruxelles, qui a refusé sa plainte. Elle a alors recouru devant le tribunal supérieur du travail en invoquant l'art. 119 du Traité de Rome.

Mlle Defrenne a soutenu que cet article, par lequel les Etats contractants s'obligent à introduire l'égalité de salaire dans un délai donné, crée un droit qui peut être invoqué directement par un plaignant individuel. Le tribunal supérieur du travail a soumis la question à la Cour de justice des Communautés européennes. Ainsi que le permet le Traité de Rome, deux gouvernements, la Grande-Bretagne et l'Irlande, sont intervenus devant la Cour pour plaider que l'art. 119 oblige les Etats, mais ne crée pas un droit direct pour les individus. La Commission des Communautés a exprimé le même avis.

La Cour de justice a conclu en sens contraire, et elle a vivement critiqué les Etats contractants de n'avoir pas encore commencé à appliquer le principe de l'égalité de salaires fixé par l'art. 119 du Traité de Rome. Elle a reconnu que, pour éliminer les discriminations indirectes, c'est-à-dire résultant de ce qu'il y a des professions typiquement « féminines », des mesures législatives sont indispensables. En revanche, dans les cas de discriminations directes, où il y a égalité de travail mais non de salaires, comme dans le cas Defrenne, le tribunal est en mesure d'apprécier s'il y a discrimination. Le fait que le Traité de Rome oblige les Etats n'exclut pas

qu'il crée un droit qui peut être invoqué directement par un plaignant. Il appartient aux tribunaux nationaux de protéger les droits découlant de l'art. 119.

Consciente des conséquences de son arrêt, la Cour a déclaré qu'il n'aurait pas d'effet rétroactif, sauf pour les procès déjà en cours.

D'après NZZ 23. 4. 76.

P. B.-S.

France

Le 21 avril, Mme Valérie André, colonel-médecin, a reçu le grade de général. Cela s'était vu en Angleterre déjà, mais non en France.

Indes

Dans le cadre de son programme de politique démographique, Mme Gandhi compte élever l'âge légal du mariage de 15 à 18 ans pour les filles, de 18 à 21 ans pour les garçons.

Valeur économique du travail ménager

Alors que le Plan d'action de Mexico recommande d'inclure le travail ménager dans le Produit national brut, il est intéressant de voir comment on a déjà tenté ces dernières années de calculer le temps consacré par les femmes à leurs travaux domestiques et d'en chiffrer la valeur :

Temps : En Finlande, on estime qu'une femme ne travaillant pas professionnellement consacre 8 heures par jour à son ménage, contre 4 heures pour une femme avec activité professionnelle et moins de 2 pour un homme. Une enquête faite à Vancouver et couvrant les sept jours de la semaine conclut qu'une femme ne travaillant pas professionnellement consacre 2 heures de plus par semaine à son ménage que son mari à son activité professionnelle. En France, on évalue à 70 heures hebdomadaires (dimanche compris) le travail des ménagères, soit au total 46 millions d'heures par an au lieu de 42 pour la population économiquement active, hommes et femmes ensemble. Une enquête de l'OCDE (1975) donne

L'EMERALDE DE LA SARDAIGNE

VOLS SPÉCIAUX : OLIA-COSTA SMERALDA

Vols directs tous les jeudis du 1er juillet au 26 août 1976 par super DC9 A31 (Aéro Transport Italien) subsidiaire d'Alitalia dès Fr. 347.-

Le nom même que les admirateurs de la Sardaigne ont donné à cette île évoque à lui seul la beauté des lieux, et surtout la couleur émeraude de leurs eaux, les reliefs étonnants nés du contact entre le ciel et la mer, et les criques sablonneuses bien cachées.

Demandez nos prix forfaitaires pour vacances balnéaires. Nous offrons un grand choix d'appartements de vacances, de résidences-nobles offrant le logement en appartements-bungalows et deux hôtels, l'un à Spinalonga la Calletta et l'autre de grand luxe, le Cervo à Porto Cervo.

Demandez notre brochure Sardaigne-Mezzo-giorno à votre agent de voyage habituel ou à :

SAGITAR TOURS

London Air Tours

AGENCE : 64-66, rue de Lausanne, 1202 GENEVE
Réservation : (022) 32 08 03 - 31 44 86 - 31 74 66
ou votre agence de voyages habituelle